

## L'INFO CORPO DU SNEP ACADEMIQUE

☎ : 07.86.12.23.52

Snep ba.bardin@orange.fr

avril 2019

### **CAPA HORS-CLASSE PEPS et CLASSE EXCEPTIONNELLE CE EPS**

La Commission Administrative Paritaire Académique concernant la Hors-Classe des Professeurs d'EPS et la Classe Exceptionnelle des Chargés d'Enseignement en EPS se réunira le **jeudi 14 juin 2019** au rectorat à Orléans.

Tous les PEPS ayant 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon et tous les CE EPS Hors-Classe ayant atteint le 5ème échelon au **31 août 2019** sont concernés.

Le nouveau barème pour la Hors-Classe des PEPS prend en compte:

- la valeur professionnelle traduite par l'avis de la rectrice (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider) et basée sur:
  - l'appréciation finale du 3ème RDV de carrière pour les agents ayant bénéficié de ce RDV de carrière en 2017-2018,
  - l'appréciation attribuée en 2018 dans le cadre de la campagne d'accès au grade de la Hors-Classe pour les agents promouvables à la Hors-Classe 2018,
  - la note pédagogique arrêtée au 31 août 2016 et sur les avis des chefs d'établissement et de l'IPR pour les agents ne disposant d'aucune des appréciations précitées.

A chaque avis attribué par la rectrice correspond un nombre de points (145, 125, 105 et 95 points).

- l'ancienneté dans la plage d'appel calculée à partir de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019 et traduite par un barème allant de 0 à 160 points.

**Le contingent alloué pour cette année est de 33 promotions.**

### **MUTATIONS INTRA**

Tous les demandeurs de mutation à l'intra sont invités à consulter leur barème sur I-Prof entre le 30 avril et le 15 mai 2019. Il est nécessaire de le faire plusieurs fois pour s'assurer que le rectorat a bien validé votre barème. Pour toute contestation, une fiche de dialogue est à votre disposition sur le site du rectorat. N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie de votre demande de mutation accompagnée des pièces justificatives. Elle nous permettra de vérifier votre barème et d'intervenir si besoin est auprès de la DPE EPS.

Le Groupe de travail vérification des vœux et barèmes se réunira **le jeudi 16 mai 2019** au rectorat à Orléans.

**Les deux fiches jointes (Mutation et Hors-Classe) sont à renvoyer à:  
Béatrice BARDIN 58, rue Camille Pelletan 18000 Bourges  
Ou à ba.bardin@orange.fr**